



CONTRIBUTION ÉCRITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX FAÇONNER LE TRAVAIL SOCIAL DE DEMAIN

Table des matières

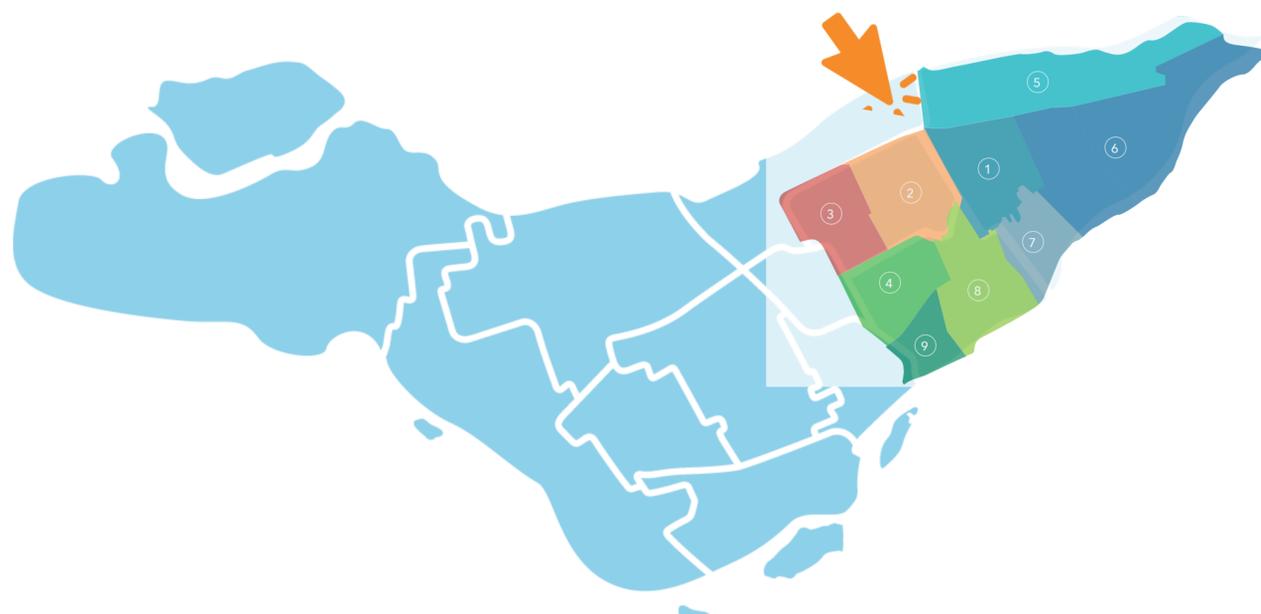
Introduction	p.1
Thème A : La perspective en travail social	p.2
Thème B : Les pratiques en travail social	p.3
Thème C : L'organisation des services sociaux au Québec et les politiques publiques dans le domaine social	p.5
Thème D : La formation initiale, la formation continue et la recherche en travail social	p.5
Synthèse des propositions	p.7
Bibliographie	p.8

Introduction

Les services sociaux sont les piliers des services de santé par leurs nombreuses actions préventives et communautaires auprès des communautés et des populations du Québec. Les États généraux en travail social sont une occasion de réitérer cette évidence et d'enrichir l'action collective et l'intervention communautaire dans les réflexions actuelles. Plus encore, ces dernières doivent être réaffirmées comme sujets essentiels de formation générale en travail social puisque ce domaine d'expertise contribue grandement au bien-être de la population. Dans le contexte de la transition socio-écologique actuelle, l'action et l'intervention collectives sont incontournables au développement d'un Québec inclusif, égalitaire, expressif et équitable et devraient faire l'objet d'une attention particulière des commissaires dédiés à ces États généraux.

La présente contribution a été rédigée par des organisatrices communautaires de l'équipe du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CEMTL) qui sont formées en travail social (9/24,6 ETC). Nous intervenons dans **neuf quartiers et une ville liée dans l'Est de Montréal**. Cependant, nous ne pouvons pas prétendre que ces réflexions soient partagées par l'ensemble de notre équipe d'organisatrices et d'organiseurs communautaires. Notre direction a sondé notre intérêt et nous a proposé de déposer un avis. Part ailleurs, le CEMTL émet des réserves et se dissocie de certains propos à l'égard de cette contribution. Nos réflexions, issues de nos différentes expériences et partagées à quelques reprises concernant les quatre thèmes, nous ont motivés à y prendre part. Unanimement, nous considérons l'importance de la pratique en travail social en tant que discipline incontournable pour favoriser « le changement et le développement social, la cohésion sociale [et] le développement du pouvoir d'agir... » (Fiche A; p.2). Ainsi, le portrait dépeint dans les fiches thématiques reflète clairement la réalité et les enjeux et défis du travail social. Nous vous présentons donc dans cet avis, les éléments que nous souhaitons nuancer, appuyer ou encore dans certains cas, rendre visibles.

*Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal





CONTRIBUTION ÉCRITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX FAÇONNER LE TRAVAIL SOCIAL DE DEMAIN

Étant donné que notre champ de pratique est l'organisation communautaire, l'angle de l'intervention collective dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) sera en constante toile de fond des idées, réflexions ou pistes abordées. Bref, l'ensemble des différents éléments présentés sera teinté de cette perspective qui est la nôtre.

La définition de l'organisation communautaire à laquelle nous faisons référence ici est celle du Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en organisation communautaire (RQIIAC, 2020b: 2). Le RQIIAC est un organisme à but non lucratif qui réunit, sur une base volontaire, les professionnelles et professionnels de l'organisation communautaire des établissements de santé et de services sociaux. Il s'agit d'une communauté de pratique pour les intervenantes et intervenants communautaires (OC), (RQIIAC, 2020a).

Thème A : La perspective en travail social

Après la lecture de la fiche sur la perspective du travail social à l'heure actuelle, nous croyons aussi que plusieurs enjeux socio-économiques et politiques sont à prendre en considération ainsi que la mondialisation et la transition socio-écologique. Nos réflexions ont porté sur l'engagement de la pratique du travail social à œuvrer dans une perspective de changement social, sur la définition du travail social ainsi que sur les finalités que nous voyons pour le travail social de demain. Voici donc les grands éléments qui ressortent de notre réflexion ainsi que des perspectives pour lesquelles nous sollicitons une attention particulière des commissaires.

Nous constatons, tel que reflété dans les fiches, que les approches de gestions technocratiques, depuis l'arrivée de la nouvelle gestion publique (NGP) au courant des années 70, limitent le développement du travail social. Toutes les dimensions d'intervention (individuelle, groupe et communautaire) sont affectées, ce qui compromet la visée de lutte aux inégalités et de transformations sociales (Bourque & Jetté, 2018; Bureau, 2018; Merrien, 1999). D'ailleurs, à la lecture de la définition du travail social, proposée dans la fiche, nous considérons qu'elle est juste et pertinente plus que jamais.

Depuis l'arrivée de la NGP et ses pratiques managériales comme l'approche LEAN et celle centrée sur la résolution de problèmes (curative), nous constatons que les problèmes sociaux sont peu abordés dans leur globalité (bio-psycho-social) et mettent trop souvent de côté les interventions visant la prévention (Bureau, 2018; Redjeb et Laforest, 1988). Ce contexte d'intervention également hospitalocentrique ou biomédical (Jetté, 2008; Récifs, 2017; Comeau & al, 2018) tant à modifier le travail multidisciplinaire qui est soumis à une forme de hiérarchisation des savoirs et empêche la mise en valeur de pratiques et d'approches d'intervention propres à la discipline du travail social (RQASF, 2023). Plus encore, nous croyons que cette conjoncture peut influencer les intervenantes dans l'exercice de leur autonomie professionnelle et les contraint parfois dans le développement de nouvelles perspectives pour les individus qu'elles accompagnent ou pour les communautés dans lesquelles elles travaillent (Bureau, 2018; le Pain & al. 2021; Racine, 1988; Richard, 2013). Nous sommes d'avis que ce contexte d'intervention par programmes et services basés sur des données probantes favorise aussi la déshumanisation des interventions, contribue à dévaloriser les approches multiples en travail social et affecte les services rendus aux populations locales, surtout les populations marginalisées et vulnérables (le Pain & al., 2021).

DÉFINITION

Le RQIIAC définit comme suit l'organisation communautaire dans le RSSS au Québec :

“

L'organisation communautaire dans le RSSS est une pratique professionnelle d'intervention collective qui s'appuie sur une vision globale et qui s'adresse en priorité à des populations affectées par des problèmes sociaux, dans une visée de changement social. S'articulant à partir du territoire vécu, généralement à une échelle locale, l'organisation communautaire est pratiquée en soutien à une communauté géographique, d'identité ou d'intérêts, selon une approche ascendante. L'organisation communautaire vise l'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités sociales, le développement du pouvoir d'agir, la participation citoyenne, ainsi que l'inclusion sociale, en cohérence avec des valeurs de respect, d'autonomie, de solidarité, de démocratie et de justice sociale.



« Finalement, cette managérialisation des services sociaux constituerait une menace réelle pour l'autonomie et l'exercice du jugement professionnel des intervenantes. »
(Bureau : 2018, p. 56-57)

« Ce virage influe directement sur les services publics, dont les services sociaux, modifiant du coup les conditions de pratique en travail social. Celles-ci se sont graduellement transformées, minant l'autonomie des intervenants dans leur travail direct auprès de la population, leurs rôles et la manière de les exercer. »
(Grenier & Al. : 2016, p.14)

« Il existe de multiples conceptions de la santé. L'approche globale de la santé offre une alternative stimulante, souvent complémentaire de l'approche biomédicale dominante. Elle fait la promotion d'une vision préventive de la santé, elle se veut inclusive à l'égard de toutes les catégories de population, elle vise l'amélioration des conditions de vie et le bien-être de toutes et de tous. »
(RQASF : 2023, page 1)



CONTRIBUTION ÉCRITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

FAÇONNER LE TRAVAIL SOCIAL DE DEMAIN

Enfin, le milieu communautaire est aussi affecté par la hiérarchisation des services et la NGP. (Bourque & Jetté, 2018; Despelteau et al., 2013). Les conditions de travail dans le milieu associatif et communautaire sont malheureusement précaires pour les professionnelles (issues du DEC ou BAC en T.S. ou autres), même si ces milieux peuvent paraître plus motivants et professionnellement satisfaisants. Ces conditions amènent les travailleuses sociales à migrer vers le public, et aussi, dans certains cas, vers le privé. Aujourd'hui, le manque de main-d'œuvre concerne tous les contextes professionnels et démobilise les travailleuses sociales à trouver une place mais aussi un sens à leur pratique.

Dans un contexte d'urgence climatique et de transition écologique, où la santé des populations sera de plus en plus affectée, il apparaît incontournable de favoriser davantage l'inclusion et la contribution (réflexion, analyse, sensibilisation, éducation...) des travailleuses sociales dans les processus d'intervention collective des communautés locales. Citons ici un proverbe africain bien connu : « Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin ». Ce proverbe traduit bien l'un des éléments importants de l'intelligence collective quand nous voulons favoriser la coopération et la mutualisation des savoirs mais aussi des compétences au bénéfice du groupe et du collectif.

Pistes de solutions à considérer :

1. Préconiser la multiplication des approches d'intervention sociales et favoriser significativement les pratiques d'intervention du travail social de groupe et du travail social collectif au sein du RSSS ;
2. Recommander l'augmentation de la contribution financière aux organismes communautaires afin de soutenir l'action collective et les interventions de prévention en proximité de la population ;
3. Soutenir l'augmentation significative du nombre d'intervenantes en travail social de première ligne et investir les pratiques de prévention, améliorer leur environnement de travail et favoriser leurs conditions d'exercices professionnels en proximité des communautés ;
4. Inciter l'État à réinstaurer une approche de coopération et de co-construction (temps d'intervention, réflexions et analyse, multidisciplinarité et participation des personnes concernées par les problématiques...) propre au développement des communautés ;
5. Revaloriser une approche intégrant les services sociaux et ses professionnelles comme étant une force équivalente à celle des services de santé et surtout incontournable au bien-être des individus de la société québécoise ;
6. Revaloriser les espaces de discussion au sein des établissements et utiliser les leviers internes, comme le conseil multi afin d'influencer les organisations ;
7. Faire davantage connaître le travail des techniciennes et travailleuses sociales auprès de la population (journaux, médias sociaux, recherches...).

Thème B : Les pratiques en travail social

Les pratiques en travail social peuvent être très diversifiées étant donné les champs de pratique multiples. En nous penchant sur le thème B, nous avons soulevé des éléments que nous croyons majeurs notamment l'importance de la vision macro du travail social dans une approche d'intervention collective. Cette dernière est souvent méconnue, car nous associons généralement le travail social à une perspective de « soin individuel » (intervention individuelle) plutôt qu'à une perspective où sont sollicités d'autres types d'interventions plus collectives. Voici les éléments qui sont ressortis de nos échanges, en lien avec les pratiques du travail social, sur lesquelles nous souhaitons appuyer.

Comme le thème B en fait mention, plusieurs enjeux sont présents dans les différents milieux de pratiques que ce soit le salaire peu attractif dans le milieu communautaire, l'influence de la NGP dans le RSSS et « le manque d'accès aux services [qui] devient possiblement une opportunité pour offrir des services professionnels au privé. » (Thème B. 2023. Page 2). Aussi, la mobilité des équipes à travers les territoires de CLSC dans un CIUSSS et la gestion des listes d'attente, peuvent être anxiogènes et déstabilisants pour les travailleuses sociales (Grenier & Al., 2016). Les résultats quantitatifs (les statistiques ICLSC) l'emportent bien souvent sur les résultats qualitatifs, ce qui contribue, selon nous, à amplifier le sentiment de déshumanisation du travail social. Enfin, il nous semble y avoir peu de place à l'innovation dans le RSSS en raison de la rigidité des programmes et des services (Fortier, 2010; Racine, 1988). Nous remarquons à ce sujet un retrait marqué de la population, particulièrement marginalisée ou vulnérables, à demander de l'aide dans les CLSC.

Nous constatons que les problématiques sociales sont grandissantes, multiples et de plus en plus lourdes. Dans les quartiers de Montréal, les enjeux sociaux sont pris en compte dans les plans d'action collectifs de quartier souvent organisés autour des tables de quartier et regroupant un ensemble d'acteurs variés. Pourtant, malgré que les CIUSSS aient un mandat sous-régional et une responsabilité populationnelle, ils ont peu la possibilité d'y contribuer par le biais de leurs travailleuses sociales, exception faite des OC qui soutiennent et accompagnent ces instances. De plus, les tables de quartier même avec un grand leadership sont aussi affectées par le manque de ressources financières, humaines ou encore par un épuisement de leurs ressources. Aussi, la Ville de Montréal ainsi que les arrondissements sont davantage interpellés afin de répondre aux besoins de la population dans les domaines de la santé et des services sociaux comme l'itinérance par exemple. Ce qui nous questionne sur l'actualisation de la pratique des travailleurs sociaux, mais aussi de leur mobilisation dans la réponse à ces problématiques dans le CIUSSS.



CONTRIBUTION ÉCRITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX FAÇONNER LE TRAVAIL SOCIAL DE DEMAIN

En terminant ce thème, nous souhaitons réitérer la contribution des OC à l'organisation des services de santé et de services sociaux par le biais des 4 axes de service d'intervention collective : le développement des communautés locales, les actions sur les déterminants sociaux de la santé, le soutien aux organismes du milieu et la contribution à l'exercice de la responsabilité populationnelle des directions d'établissement (figure ci-jointe). (RQIIAC, 2020b: 3)



Pistes de solutions à tenir compte :

1. Réinvestir dans la pratique du travail social de groupe en valorisant les modèles d'intervention en accord avec les valeurs et principes de notre discipline (modèle axé sur l'aide mutuelle, modèle axé sur l'*empowerment*, modèle autogéré, etc.). Ces modèles favorisent le développement du pouvoir d'agir; apportent des réponses centrées aux besoins globaux des individus avec un cadre souple; favorisent la confiance, l'écoute, le respect; sont adaptés aux réalités familiales, aux parcours de vie, aux parcours migratoires, aux dynamiques des milieux d'appartenance, aux conditions de vie, etc. ;
2. Favoriser la contribution des travailleuses sociales à l'intelligence collective dans les milieux de vie et les quartiers, leur permettre d'innover dans leurs pratiques et d'user de créativité ;
3. Favoriser les pratiques de prévention autant que celles curatives ;
4. Favoriser le « *reaching out* » et offrir davantage de soutien aux nouvelles travailleuses sociales ;
5. Réaffirmer l'ancrage local des travailleuses sociales et des OC en proximité des milieux de vie, dans notre cas les quartiers de Montréal ;
6. Augmenter ou développer des postes en organisation communautaire au sein du RSSS, ce qui favoriserait le développement des communautés, l'intervention collective et l'adaptation des programmes et services aux réalités des populations locales.



CONTRIBUTION ÉCRITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX FAÇONNER LE TRAVAIL SOCIAL DE DEMAIN

Thème C : L'organisation des services sociaux au Québec et les politiques publiques dans le domaine du social

En prenant connaissance du thème C de la démarche des États généraux du travail social, nous avons cru bon de faire ressortir quelques éléments phares influençant l'organisation des services sociaux au Québec. Il nous apparaît important de relever que les multiples réformes et leurs impacts sur les services sociaux ne doivent pas être négligés dans la présente réflexion telle qu'abordée dans la fiche C. Voici les éléments sur lesquels nous attirons particulièrement votre attention.

La structure du RSSS, qui est à l'opposé de l'échelle locale présente à l'époque des CLSC, contribue à accentuer les inégalités sociales. La proximité des structures permettait une meilleure adéquation entre les besoins et les services des individus d'une communauté locale. Les réformes ont créé, selon nous, un important déséquilibre entre le médical et le social. Nous croyons que le déploiement du domaine social est nettement désavantagé considérant l'organisation actuelle des services. La nouvelle gestion publique (NGP) est une logique technocratique que nous trouvons difficilement adaptable à la réalité des services sociaux (Bellot, &, 2013; Bourque, & Jetté, 2018; Bureau, 2018; Merrien, 1999). Nous soulignons l'importance de briser les différents silos organisationnels qui sont des freins au travail de proximité des travailleuses sociales et des OC (Fortier, 2010). Il faut rétablir les passerelles de communications et favoriser l'échange plus directe entre les intervenantes sociales, les OC et le milieu communautaire. Concernant la pratique des OC dans le RSSS, nous croyons qu'elle est parfois trop rattachée au Plan régional intégré de Santé publique et non pas à l'ensemble des interventions communautaires envisagées ou réalisées. Ainsi, nous souhaiterions être davantage reconnus comme un service rendu aux populations, selon nous, essentiel, au développement de nos communautés ainsi qu'à la transformation sociale.

Éléments à considérer :

- Que l'État mise sur l'échelle locale dans sa reconfiguration de son système de SSS et tiennent compte des réalités territoriales locales ;
- Que les services sociaux ainsi que la prévention soient mis en valeur dans les politiques publiques ;
- Que le RSSS souligne l'importance du travail interdisciplinaire et de proximité et rétablisse une communication et une coopération entre les intervenantes sociales, les OC (en SSS) et les intervenantes du milieu communautaire ;
- Que les OC jouent pleinement leur rôle de soutien au déploiement de la responsabilité populationnelle des établissements ainsi qu'au développement des communautés locales.

Thème D : La formation initiale, la formation continue et la recherche en travail social

Les défis d'apprentissage sont nombreux pour les techniciennes en travail social et les travailleuses et travailleurs sociaux dans le cadre de leur formation initiale. Les connaissances et habiletés à acquérir sont multiples et diversifiées. Quand vient le temps d'intégrer le marché du travail, les professionnelles doivent souvent concilier avec un écart entre leur formation générale et la réalité terrain. La formation continue et l'apport de la recherche scientifique peuvent alors s'avérer des outils complémentaires pour soutenir leur travail. Nous constatons toutefois certaines lacunes dans la mise en œuvre et l'adéquation de ces mesures. C'est dans cette perspective que nous souhaitons vous partager nos observations en lien avec le thème D.

Selon nous, il existe un écart important entre la formation initiale et la réalité du marché du travail. L'adéquation entre le milieu académique et professionnel n'est pas bien ficelée. La formation au baccalauréat en travail social est surtout axée sur la théorie et l'analyse. Cependant, les besoins des populations sont grands et multiples, d'où l'importance d'agir en prévention et de développer des habiletés plus techniques dans l'intervention ainsi que de miser sur les expériences dans les milieux de vie et l'accompagnement par les pairs au début de la pratique. Aussi, la formation en travail social aborde peu la promotion et la prévention. Il y a une faible présence de l'intervention de groupe et de l'intervention collective dans le cadre de la formation initiale, en opposition à l'intervention individuelle qui s'avère surreprésentée.



CONTRIBUTION ÉCRITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX FAÇONNER LE TRAVAIL SOCIAL DE DEMAIN

Dans un autre ordre d'idée, l'Ordre des travailleurs sociaux dispense peu de formations qui concernent l'intervention collective et de groupe. L'accès des professionnelles et techniciennes à la formation continue est souvent difficile dans plusieurs établissements de santé et de services sociaux ainsi que dans les milieux communautaires. Cependant, le RQIIAC offre aux OC une communauté de pratique essentielle qui est reconnue et soutenante. De plus, c'est un lieu de formation et de recherche apprécié où le travail se fait en collaboration avec des chercheurs issus de plusieurs disciplines dont le travail social. Par ailleurs, nous voyons également d'un bon œil la reconnaissance et l'arrimage des techniciennes en travail social au sein de l'Ordre. De plus, nous suggérons que l'Ordre des travailleurs sociaux, en ce qui a trait à l'organisation communautaire, maintienne et développe des collaborations avec le RQIIAC.

Enfin, la recherche scientifique s'avère intéressante, mais elle est peu présente et inadaptée à la réalité terrain où les besoins de base sont multiples. Les employeurs ne reconnaissent pas toujours la portée des recherches, ce qui peut limiter la participation des professionnelles à s'y investir. La recherche contribue à enrichir les pratiques lorsqu'elle est en proximité avec les professionnelles et praticiennes, d'où l'importance d'un rapprochement. La recherche doit aussi respecter le rythme et la réalité des diverses parties prenantes.

Pistes de solutions à souligner :

1. Favoriser l'apport des stagiaires au sein du RSSS et inciter l'État à leur offrir une rémunération ;
2. Développer le rapprochement des milieux de la recherche avec les milieux de travail (institutionnel et communautaire) ;
3. Donner une place plus importante à la pratique d'intervention de groupe ainsi qu'à l'intervention collective ;
4. Souligner l'apport positif du Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire (RQIIAC) comme communauté de pratique incontournable.

Contribution à la rédaction

En espérant avoir été contributives aux discussions de ces États généraux du travail social. Nous demeurons disponibles si vous souhaitez échanger avec nous. Nous terminons en vous remerciant de prendre en compte nos réflexions dans votre rapport.

Contribution la rédaction :

Josianne Baril, organisatrice communautaire, CLSC de l'Est (Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est), CEMTL

Amélie Bernier, organisatrice communautaire, CLSC de Saint-Léonard, CEMTL

Stéphanie Fatou Courcy-Legros, spécialiste en activité clinique en organisation communautaire, CEMTL

Nathalie Hurtubise, organisatrice communautaire, CLSC de Saint-Léonard, CEMTL

Karine Leducq, organisatrice communautaire, CLSC de Saint-Michel, CEMTL



CONTRIBUTION ÉCRITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX FAÇONNER LE TRAVAIL SOCIAL DE DEMAIN

Synthèse des propositions

Que les États généraux recommandent :

1. De favoriser la multiplication des approches d'intervention sociales et de favoriser significativement les pratiques d'intervention de travail social de groupe et travail social collectif au sein de le RSSS ;
2. L'augmentation de la contribution financière aux organismes communautaires afin de soutenir l'action collective et les interventions de prévention en proximité de la population ;
3. L'augmentation significative du nombre d'intervenantes en travail social de première ligne et investir les pratiques de prévention, améliorer leur environnement de travail et favoriser leurs conditions d'exercices professionnels en proximité des communautés ;
4. D'inciter l'État à réinstaurer une approche de coopération et de construction (temps d'intervention, réflexions et analyse, multidisciplinarité et participation des personnes concernées par les problématiques...) ;
5. De revaloriser une approche intégrant les services sociaux et ses professionnelles comme étant une force équivalente aux services de santé et surtout incontournable au bien-être des individus de la société québécoise ;
6. De revaloriser les espaces de discussion au sein des établissements et utiliser les leviers internes, comme le conseil multi afin d'influencer les organisations ;
7. De faire davantage connaître le travail des techniciennes et travailleuses sociales auprès de la population (journaux, médias sociaux, recherches...) ;
8. Réinvestir dans la pratique du travail social de groupe en valorisant les modèles d'intervention en accord avec les valeurs et principes de notre discipline (modèle axé sur l'aide mutuelle, modèle axé sur l'empowerment, modèle autogéré, etc.). Ces modèles favorisent le développement du pouvoir d'agir; apportent des réponses centrées aux besoins globaux des individus avec un cadre souple; favorisent. la confiance, l'écoute, le respect; sont adaptés aux réalités familiales, aux parcours de vie, aux parcours migratoires, aux dynamiques des milieux d'appartenance, aux conditions de vie, etc. ;
9. De favoriser la contribution des travailleuses sociales à l'intelligence collective dans les milieux de vie et les quartiers, leur permettre d'innover dans leurs pratiques et d'user de créativité ;
10. De favoriser les pratiques de prévention autant que celles curatives ;
11. De favoriser le « reaching out » et offrir davantage de soutien aux nouvelles travailleuses sociales ;
12. De réaffirmer l'ancrage des travailleuses sociales et des OC en proximité des milieux de vie, dans notre cas les quartiers de Montréal ;
13. D'augmenter ou de développer des postes en organisation communautaire au sein du RSSS, ce qui favoriserait le développement des communautés, l'intervention collective et l'adaptation des programmes et services aux réalités des populations locales ;
14. Que l'État mise sur l'échelle locale dans sa reconfiguration de son système de SSS et tiennent compte des réalités territoriales locales ;
15. Que les services sociaux ainsi que la prévention soient mis en valeur dans les politiques publiques ;
16. Que le RSSS souligne l'importance du travail interdisciplinaire et de proximité et rétablisse une communication et une coopération entre les intervenantes sociales, les OC (en SSS) et les intervenantes du milieu communautaire ;
17. Que les OC jouent pleinement leur rôle de soutien au déploiement de la responsabilité populationnelle ainsi qu'au développement des communautés locales ;
18. De favoriser l'apport des stagiaires au sein du RSSS et inciter l'État à leur offrir une rémunération ;
19. De développer le rapprochement entre les milieux de la recherche et les milieux de travail (institutionnel et communautaire) ;
20. De donner une place plus importante à la pratique d'intervention de groupe ainsi qu'à l'intervention collective dans les milieux d'enseignement ;
21. De souligner l'apport positif du Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire (RQIIAC) comme communauté de pratique incontournable.



CONTRIBUTION ÉCRITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX FAÇONNER LE TRAVAIL SOCIAL DE DEMAIN

Bibliographie



2023. Fiches thématiques - États généraux du travail social, Introduction, 1 p.
2023. Fiches thématiques - États généraux du travail social, Thème A _ La perspective en travail social, 3 p.
2023. Fiches thématiques - États généraux du travail social, Thème B _ Les pratiques en travail social, 4 p.
2023. Fiches thématiques - États généraux du travail social, Thème C _ L'organisation des services sociaux au Québec et les politiques publiques dans le domaine social, 4 p.
2023. Fiches thématiques - États généraux du travail social, Thème D _ La formation initiale, la formation continue et la recherche en travail social, 4 p.
- Bellot C., Bresson M., & Jetté C. (2013). Le travail social et la nouvelle gestion publique. *PUQ*, 264 p.
- Bureau, Géraldine. (2018). La nouvelle gestion publique : au delà des conventions collectives. *Nouveau cahier du socialisme*, No 19, Syndicalisme : institution ou mouvement. p.53-60.
- Bourque, D., & Jetté, C. (2018). Nouvelle gestion publique et les rapports entre l'État et le secteur communautaire. Dans J. Grenier & M. Bourque (Éds.), *Les services sociaux à l'ère managériale*. pp.149-176. *PUL*.
- Comeau Yvan & al. (2018). L'intervention collective: convergences, transformations et enjeux. *PUQ*, 200 p.
- Despelteau J., Fortier, F., & Hébert, G. (2013). Rapport de recherche: Les organismes communautaires au Québec: Financement et évolution des pratiques. *IRIS*, 39 p.
- Fortier, Isabelle. (2010). La modernisation de l'État québécois, la gouvernance démocratique à l'épreuve du managérialisme. *Nouvelles pratiques sociales*, volume 22, No 2, p.35-50.
- Grenier, Josée, Bourque, Mélanie et St-Amour, Nathalie. (2016). La souffrance psychique chez les travailleurs sociaux : une réalité multiforme. *Revue Intervention*, No. 144, p.9-20.
- Jetté, Christian. (2008.) Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux, *PUQ*, 422 p.
- Le Pain I., Kirouac, L., Larose-Hébert K. et Namian, D. (2021). Les intervenants sociaux à l'aune de la nouvelle gestion publique : difficultés émotionnelles, relations professionnelles sous tension et collectifs de travail fragilisés. *Relations industrielles*, Revue 76, no 3, p.519-540.
- Merrien, François-Xavier. (1999). La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique. *Lien social et Politiques*, No 41, p. 95-103.
- Racine, Pierre. (1988). Gestion professionnelle et gestion technocratique des services sociaux. *Revue internationale d'action communautaire*, p.127-135.
- Récifs. (2017). Manuel de survie: À l'usage des intervenantes et intervenants sociaux québécois. Repéré à https://lrecifs.org/wp-content/uploads/2017/03/Guide_de_survie_pleine_page.pdf
- Redjeb, B. et Laforest, M. (1983). Analyse de l'intervention technocratique dans les services sociaux et de santé au Québec, *Revue canadienne de service social*, ACCESS, Ottawa, p.106-128.
- Richard, Stéphane. (2013). L'autonomie et l'exercice du jugement professionnel chez les travailleuses sociales : substrat d'un corpus bibliographique. *Refets*, Volume 19, No 2, automne 2013, p. 111-139.
- RQASF. (2023). Repéré à <https://rqasf.qc.ca/approche-globale-de-la-sante-idees-forces/>
- RQIIAC, avec la collaboration de Audrey Bernard et Amélie Michaud. (2020a). Pratiques d'organisation communautaire dans les établissements de santé et de services sociaux au Québec, édition actualisée, Cadre de référence du RQIIAC, *PUQ*, 200 p.
- RQIIAC. (2020b). Synthèse _ Pratiques d'organisation communautaire dans les établissements de santé et de services sociaux au Québec, *PUQ*, 6 p.